

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

Formation des élus : le CM, à l'unanimité, vote un crédit de 1 500 € affecté à la formation des élus pour l'exercice 2023.

Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2023 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2023 et vote les taux suivants : taxe foncière sur les propriétés bâties 37.32 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties 84.15 % et taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11.24%.

Subventions 2023 aux associations : le CM, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

ADIL 24 : 150 €	Fol'Y Danse : 200 €	Restaurants du Cœur : 500 €
AFSEP : 50 €	France Alzheimer : 100 €	Sarlat Handball PN : 100 €
Athéna – Ligne bleue : 500 €	Groupement d'Employeurs Agricoles : 150 €	Sauvons l'Hôpital de Sarlat : 100 €
Boules aux nez : 100 €	Karaté Club Carsac : 100 €	Secours Catholique : 50 €
Clowns stéthoscopes : 100 €	Ligue contre le cancer : 100 €	Secours Populaire Français : 100 €
Club des Aînés : 500 €	Monde des Pitchous : 500 €	Tennis club PN : 150 €
Coopérative Scolaire : 1 500 €	Périgord Escalade : 150 €	Tous Ens. pour les Gares : 100 €
FNACA : 60 €		Union Sarlat Natation 24 : 150 €
		Vivre à Carsac-Aillac : 1 000 €

Subventions séjours scolaires : le CM vote à l'unanimité la participation de 30 € par élève pour 2 séjours scolaires organisés en juin 2023 par le collège la Boétie en Aveyron et à Carcassonne pour un total de 13 élèves soit 390 €.

Participation financière au transport scolaire : le Maire donne lecture d'un courrier de la Région informant de l'augmentation des tarifs du TS de 3.5 % par an sur 3 années consécutives ; le CM, à l'unanimité, décide de maintenir la participation de la commune à hauteur de 50 % avec un plafond maximum de 70.00 €.

Finances : ligne de trésorerie, prêt relais et prêt à long terme

Le CM, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Ligne de trésorerie de 190 000 € avec la Banque Postale d'une durée 1 an
- Prêt relais de 200 000 € avec la Caisse d'Épargne d'une durée 2 ans
- Prêt de 300 000 € avec la Banque Postale d'une durée 20 ans.

Finances :

- le CM vote à l'unanimité les BP 2023 suivants :

Budget communal : Section de fonctionnement 1 468 000 € - Section d'investissement 1 822 200 €

Budget annexe assainissement : Section de fonctionnement 78 500 € - Section d'investissement 57 362.98 €

Budget annexe logement : Section de fonctionnement 65 200 € - Section d'investissement 172 400 €

Budget annexe transport scolaire : Section de fonctionnement 30 300 € - Section d'investissement 59 424.33 €

- le CM, à l'unanimité, vote la clôture du budget annexe Lotissement Campagnac qui n'a jamais connu d'écritures depuis sa création et qui n'a plus lieu d'être du fait de la vente des terrains concernés par le projet.

- le CM, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget suivant les nouvelles règles de comptabilité M57.

Tiers-lieu culturel : subvention

Le CM, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention du LEADER ; le plan de financement serait le suivant :

Coût total HT du projet : 471 986.63 €

Etat DETR : 117 000.00 €

CD 24 : 98 312.50 €

LEADER : 113 312.50 €

Autofinancement communal : 143 361.63 €

Projet LIFE : acquisition de terrains

Le CM, à l'unanimité, vote l'acquisition de 4 parcelles sur la presqu'île d'Aillac afin de conserver ce site en espace naturel alluvial de grand intérêt écologique du bord de Dordogne :

- Section E n°0612 d'une surface de 00 ha 28 a 88 ca sur la commune de Carsac-Aillac

- Section B n°0724, 0725 et 0726 pour une surface totale de 00 ha 26 a 22 ca sur la commune de Veyrignac

Pour un prix global de 1653 € avec le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel	Taux		Montant de l'acquisition foncière
Union Européenne	60 %		991.80 €
Agence de l'eau Adour Garonne	20 %		330.60 €
Commune de Carsac-Aillac	20 %		330.60 €
TOTAL	100 %		1 653.00 €

Point sur les dossiers en cours

- Pôle ophtalmologique : le Maire informe le CM de la visite le 24 avril prochain d'un ophtalmologue et de son épouse médecin généraliste ainsi que de la visite d'un gastro-entérologue.
- Tiers-lieu Aillac : les travaux sont toujours en cours ; présence de termites dans le bâtiment, 4000 € de frais de traitement ; livraison des travaux prévue en juin avec ouverture du lieu en septembre 2023.

Information : le séjour prévu en Alsace du 29 avril au 03 mai 2023 est malheureusement annulé suite au décès de Madame le Maire d'Artolsheim.

La séance est levée à 21h15
A Carsac-Aillac, 21 avril 2023